

CONDITIONS GENERALES DE VENTE PRIMEVIEW

Date d'entrée en vigueur : 15/11/2022

Les présentes conditions générales de vente PrimeView (ci-après les « **CGV** ») régissent les relations entre la société PRIMEVIEW société par actions simplifiée à associé unique au capital de 24.000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 510 340 326, ayant son siège social situé 10 rue de Châteaudun, 75009 Paris, dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR53510340326, représentée aux présentes par Monsieur Pierre Sabatier, en sa qualité de Président (ci-après dénommée « **PrimeView** ») et les clients ayant la qualité de professionnels, conseillers en gestion de patrimoine, (ci-après les « **Clients** », tels que définis ci-après) dans le cadre de la souscription aux services (les « **Services** ») proposés sur l'Application PrimeView, accessible sur Web à l'adresse allocation.primeview.fr (l'« **Application** »).

PrimeView et le Client sont ci-après désignés individuellement comme une « **Partie** » et collectivement comme les « **Parties** ».

1. OBJET

- 1.1** Les présentes CGV ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles PrimeView consent au Client, qui l'accepte, le droit non-cessible, non-exclusif et personnel d'accéder à l'Application et d'utiliser les Services tels que définis aux présentes.
- 1.2** Les présentes CGV sont réservées et uniquement applicables aux professionnels, à l'exclusion des particuliers. Le Client s'engage ainsi à effectuer exclusivement des achats en rapport direct avec son activité professionnelle. Les Clients étant des professionnels, le droit de la consommation ne s'applique pas aux présentes CGV.

Le Client déclare avant toute souscription avoir pris connaissance des présentes CGV et déclare les accepter.

Le Client s'engage à respecter l'intégralité des obligations qui lui incombent du fait des présentes CGV.

Sauf stipulation contraire spécifiée par écrit par PrimeView, le fait de souscrire aux Services auprès de PrimeView implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes et l'exclusion expresse de toutes autres conditions antérieures ou conditions telles que les conditions générales d'achat éventuellement établies par le Client ou de tout document émanant de lui.

En tout état de cause, en cas de contradiction entre les présentes CGV et d'éventuelles conditions générales d'achat ou toutes autres conditions générales ou particulières du Client, les présentes prévaudront.

- 1.3** Les CGV sont mises à la disposition du Client sur l'Application, où elles sont directement consultables. Elles peuvent également être communiquées sur demande adressée par téléphone, courrier électronique ou courrier postal.

- 1.4** En souscrivant aux Services, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV. En outre, en souscrivant aux Services, en vertu des présentes CGV, le Client certifie avoir la qualité de professionnel.

Il est entendu que l'Application est destinée aux professionnels conseillers en gestion de patrimoine. Le Client en souscrivant à son abonnement certifie disposer de tous les droits et autorisations et être à jour de toutes ses obligations à cet effet. Les informations et documents nécessaires pour justifier de cette qualité sont demandées lors de son l'inscription.

- 1.5** La validation de la souscription aux Services par sa confirmation vaut adhésion par le Client aux CGV en vigueur au jour de la commande.

PrimeView se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la souscription.

Si une partie des CGV devait s'avérer illégale, invalide ou inapplicable, pour quelque raison que ce soit, les stipulations en question seraient réputées non écrites, sans remettre en cause la validité des autres stipulations qui continueront de s'appliquer.

Le fait que PrimeView ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des stipulations des présentes CGV ne saurait être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

2. SOUSCRIPTION AUX SERVICES

- 2.1** PrimeView met à la disposition des Clients un ensemble de Services accessibles sur Internet en mode Saas uniquement et directement sur l'Application.

2.2 Abonnements

Le Client peut souscrire à un abonnement sous la forme d'une licence utilisateur payante et valable par période mensuelle ou annuelle, renouvelable par tacite reconduction (la « **Licence Utilisateur** » ou « **Licence** »).

Les Licences sont nominatives et une Licence Utilisateur est valable pour un Client utilisateur et pour un nombre d'appareils maximum selon les termes de l'abonnement souscrit.

Les abonnements seront automatiquement reconduits pour une durée identique sans résiliation de la part du Client au moins dix (10) jours avant la date de l'anniversaire de l'abonnement par lettre recommandée avec accusé de réception ou via les paramètres de l'Application prévus à cet effet.

2.3 Services additionnels et modification ou suppression de Services

L'Application et les Services sont sujets à évolution.

PrimeView pourra être amenée à proposer des services additionnels ou des nouvelles fonctionnalités liées aux Services. Ceux-ci pourront le cas échéant être sujets à des termes et conditions additionnels, distincts ou supplétifs.

PrimeView se réserve le droit de modifier ou de supprimer, à tout moment, sans préavis et à son entière discrétion, tout ou partie des Services proposés sur l'Application.

3. PRIX

La confirmation de la souscription entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes CGV selon les termes des présentes et forme un contrat entre PrimeView et le Client.

Les prix des Services souscrits sont ceux en vigueur au jour de leur souscription. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et/ou de toute autre taxe et/ou des frais applicables au jour de la date de l'acceptation de la souscription.

PrimeView s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment sous réserve d'en informer le Client dans un délai d'au moins un (1) mois. Sauf refus express du Client, les modifications seront réputées acceptées par le Client et entreront en vigueur au jour du renouvellement de l'abonnement.

Les prix pourront être modifiés en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que : modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, modification d'une taxe existante, etc...

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que PrimeView serait amené à octroyer.

4. CONDITIONS ET MODALITES DE PAIEMENT

Les factures de PrimeView sont payables, sans escompte, au jour de l'émission de la facture.

Il est également entendu qu'une période d'essai de trente (30) jours est consentie lors de l'inscription par le Client et que l'abonnement payant débute à l'issue de cette période d'essai, sauf résiliation de l'abonnement par le Client avant ladite date, via les paramètres d'abonnement accessibles sur l'Application.

Les paiements sont effectués via la solution STRIPE. Les méthodes de paiement et de prélèvement sont organisés et mis en place sur cette plateforme. Les Paiements pourront alternativement être effectués via virement bancaire sur accord des Parties, et ce uniquement pour les abonnements annuels.

Les conditions de service du prestataire de paiement de PrimeView sont accessibles sous ce lien : <https://stripe.com/legal/ssa>.

Les factures de PrimeView sont établies en Euros.

Le Client devra payer le montant total de chaque facture, toutes taxes mentionnées sur celle-ci, sans pouvoir opérer une quelconque compensation avec des sommes dues ou prétendues exigibles de la part de PrimeView. Les conditions de paiement sont définies par PrimeView et sont susceptibles d'évolution.

Le Client accepte de payer l'ensemble des taxes, frais gouvernementaux, frais de transfert et frais de change applicables à l'ensemble de ses paiements effectués.

Le Client s'engage à honorer toutes les factures à réception de facture et sans retenue. Les pénalités de retard de paiement égales à deux pourcents (2%) sont dues de plein droit le jour qui suit la date de règlement mentionnée sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due sur présentation des justificatifs. En cas de non-paiement, PrimeView se réserve le droit de suspendre l'accès à tout ou partie de l'Application, en tout ou partie, et/ou de mettre un terme aux relations contractuelles entre PrimeView et le Client de plein droit et sans autre formalité.

En cas de contestation d'une facture, le paiement de la facture contestée demeure dû. Si la contestation est admise, un avoir sera adressé au Client dans les meilleurs délais.

Tout défaut de paiement entraînera la résiliation automatique des présentes.

Le Client accepte également les éléments suivants :

- En fonction du lieu de transaction, des frais d'opération de change ou des prix différents (par exemple, les taux de change) peuvent être applicables.
- Le Client sera automatiquement facturé avec sa méthode de paiement au début de chaque période d'abonnement à hauteur des frais et taxes applicables à cette période.

5. DUREE – RESILIATION – CONSEQUENCES DE LA RESILIATION

5.1 Durée

Le contrat (le « **Contrat** ») prend effet à la date à laquelle le Client s'inscrit pour l'utilisation de l'Application, et sera renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives d'un (1) mois ou d'un (1) an, selon l'abonnement souscrit.

La souscription aux Services sera automatiquement reconduite dans les conditions définies ci-avant sauf notification de résiliation par le Client avant la date d'anniversaire de la souscription ou notification de résiliation par PrimeView selon les conditions définies ci-après. En cas d'abonnement annuel, la notification de résiliation devra être effectuée au moins dix (10) jours avant la date de renouvellement.

5.2 Résiliation du contrat

5.2.1 Résiliation du fait du Client

Le Client pourra notifier sa volonté de résiliation des présentes pour quelque raison que ce soit par lettre recommandée avec accusé de réception, ou directement en mettant fin à son abonnement via l'Application dans ses paramètres de profil. La résiliation prendra fin au terme de la période d'abonnement souscrite.

5.2.2 Suspension des Services - Résiliation du fait de PrimeView

PrimeView aura la faculté de résilier le Contrat et/ou suspendre l'accès à l'Application à sa discrétion, avec, par simple notification, temporairement ou définitivement au moyen de la suppression du compte du Client, sous réserve de notification de résiliation de l'abonnement au Client au moins dix (10) jours avant la date d'anniversaire de la souscription.

Suivant ce préavis, sauf résiliation pour violation du Contrat par le Client suivant les termes de l'article 5.2.4, les sommes versées au titre de la durée restant de l'abonnement restant à courir sera remboursé au Client au prorata des sommes versées.

5.2.3 PrimeView aura la faculté de résilier le Contrat et procéder à la suppression du compte du Client en cas de violation par le Client de toute stipulation des présentes ou des conditions générales d'utilisation le cas échéant, sans préjudice de ses droits notamment à réclamer tous dommages et intérêts.

Sous réserve des cas de force majeure, chacune des Parties peut résilier le Contrat en cours, en cas de non-respect par l'autre Partie d'une ou plusieurs de ses obligations telles que prévues dans le contrat.

La résiliation interviendra de plein droit dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception restée en tout ou partie infructueuse, et ce sans préjudice des autres recours dont disposerait la partie lésée en raison du préjudice subi.

5.3 Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation des présentes, toutes les sommes dues par le Client à PrimeView au titre de l'utilisation des Services jusqu'à la date d'effet de la fin de l'abonnement deviendront immédiatement exigibles, et plus généralement toutes factures dues à PrimeView et non encore réglées.

Le montant total des sommes dues par le Client pour le mois ou l'année en cours lors de la résiliation reste dû. Sans préjudice des termes de l'article 5.2.2, aucun remboursement au titre de la Licence d'Utilisation souscrite et des Services ne sera dû à quelque titre que ce soit.

Aucune indemnité, indemnisation ou dommages et intérêts de quelque nature qu'ils soient ne seront dus par l'une quelconque des Parties à l'autre Partie.

En cas d'expiration ou de résiliation du Contrat, la Licence souscrite par le Client sera automatiquement résiliée.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le présent Contrat n'a ni pour objet ni pour effet de conférer un droit quelconque à l'une ou l'autre des Parties sur les droits de propriété intellectuelle (et, en particulier, les marques, les logos et les noms de domaine) de l'autre Partie, autres que les droits limités d'utilisation prévus dans les présentes, et tous autres droits de propriété intellectuelle de PrimeView.

Toute rediffusion, reproduction ou commercialisation totale ou partielle du contenu de l'Application et des Services, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite.

Tous les logo, dessins, échantillons, brochures, documents et autres matériels similaire, photographies, visuels, textes, dessins et images ou autres, qui sont la propriété exclusive de PrimeView, sont protégés par des droits de la propriété intellectuelle.

PrimeView est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'Application, aux Services et tous les éléments mis à disposition par PrimeView (notamment graphismes, images, textes, logos, bases de données, programmes, logiciels, vidéos, sans que cette liste ne soit limitative), notamment mis à disposition sur l'Application. PrimeView garantit le cas échéant détenir tous les droits et licences nécessaires en vue de la fourniture de ses Services.

L'Application et les Services, les marques, présentes ou futures, les logos, et/ou tout autre signe distinctif, la dénomination sociale, les dessins, modèles, échantillons, brochures, matériels, prototypes, documents, projets, mémos, plans, études, descriptifs, consultations, avis,

conclusions ou autres actes de procédure, méthodes, processus, techniques, développements, conceptions, techniques, et savoir-faire, les codes sources et informatiques, logiciels documents, mécanismes et systèmes électroniques, et autre élément similaire, sans que cette liste ne soit limitative, fournis par PrimeView sont la propriété exclusive de PrimeView.

L'Application et les Services, les marques, présentes ou futures, les logos, la dénomination sociale et/ou tout autre signe distinctif ne pourront en aucun cas pas être utilisés par le Client, sauf dérogation particulière prévue.

L'Application, ainsi que toutes les interfaces et applications développées par PrimeView pour accéder aux Services, à l'Application et tous autres sites ou logiciels de PrimeView, disponibles et à venir, sur tous systèmes d'exploitation et plateformes présents et futurs, ainsi que tous les éléments relatifs aux droits de propriété intellectuelle de PrimeView, ce englobant tous dépôts de marque présents et futurs, les logos, dessins, images, photographies, illustrations et tous autres éléments et droits associés demeurent la propriété exclusive de PrimeView.

Aucune disposition des présentes ne sauraient donner au Client le droit d'utiliser le nom de PrimeView, ni les marques, présentes ou futures, les logos, noms de domaine et tous autres attributs distinctifs de PrimeView. Tout droit, titre et intérêt afférents aux Services est et restera la propriété exclusive de PrimeView.

Les éléments inclus ou accessibles sur et/ou à travers l'Application, notamment tout texte, graphique, logo, nom, marque, désignation, onglet, fonctionnalité, image, son, donnée, photographie, graphique, base de données, interfaces, modèle de pages internet, code source et objet, code informatique, application, audio, musique, vidéo et autres médias, dessin, animation, méthode, produit, algorithme, invention, brevet, secret commercial et autres contenus, déposés ou non et/ou pouvant faire l'objet d'un dépôt, toute œuvre dérivée de ce qui précède, et tout autre matériel ou logiciel reste la propriété exclusive de PrimeView.

Ces éléments ne doivent en aucun cas être téléchargés, copiés, altérés, modifiés, supprimés, distribués, transmis, diffusés, vendus, loués, concédés ou exploités (en tout ou en partie) de quelque manière que ce soit, sans l'accord expresse et écrit de PrimeView. Le Client accepte de ne pas utiliser ou exploiter ces éléments à des fins autres que celles visées aux présentes. En outre, sauf dispositions légales impératives d'application restrictives, le Client n'est pas autorisé à modifier, améliorer, éditer, traduire, décompiler, désassembler ou créer une ou plusieurs œuvre(s) dérivée(s) à partir de l'Application (en tout ou en partie), ou sauf si cette possibilité lui a été expressément octroyée par PrimeView ou par les propriétaires de ce(s) contenu(s), dans le cadre d'un accord distinct.

PrimeView se réserve expressément le droit exclusif d'intervenir sur l'Application pour lui permettre d'être utilisée conformément à sa destination et notamment pour en corriger les erreurs.

PrimeView déclare être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs à l'Application.

PrimeView garantit notamment :

- que l'Application ne constitue pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante ;
- qu'elle a respecté et respectera les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment droit d'auteur, droit sur les dessins et modèles, sur les brevets et sur les marques.

À ce titre, PrimeView garantit le Client contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle ou un acte de concurrence déloyale et/ou parasitaire, auquel l'exécution des présentes aurait porté atteinte.

De son côté, le Client s'engage à signaler immédiatement à PrimeView toute contrefaçon de l'Application dont il aurait connaissance, PrimeView étant alors libre de prendre les mesures qu'il jugera appropriées.

Le Client s'engage à ne pas distribuer, commercialiser, exploiter, reproduire, représenter, diffuser, adapter et/ou modifier, de quelque façon et à quel titre que ce soit, même partiellement, ces éléments, l'Application et les Services, sauf autorisation expresse, écrite et préalable de PrimeView.

Enfin, PrimeView est susceptible d'utiliser des logiciels libres, et les mettre à la disposition du Client dans le respect des licences qui les gouvernent. Le Client pourra utiliser ces logiciels sous réserve de respecter ces mêmes conditions.

7. RESPONSABILITE

7.1 Capacité

Le Client, préalablement à sa souscription aux Services, déclare avoir la pleine capacité juridique et remplir toutes les conditions requises par PrimeView, notamment professionnelles et réglementaires, lui permettant de s'engager au titre des présentes CGV.

7.2 Utilisation de l'Application - Limitation de responsabilité

Le Client est seul responsable de l'usage qu'il fait des Services, concernant notamment l'utilisation et l'interprétation des informations mises à disposition par PrimeView, ainsi que des actes et conseils qu'il en déduit dans le cadre de sa pratique professionnelle. Les informations mises à disposition sur l'Application le sont à titre informatif, et PrimeView est tenue d'une obligation de moyens concernant notamment les statistiques, probabilités et prévisions accessibles sur l'Application, et plus généralement pour tous les Services proposés sur l'Application, et n'est expressément tenue d'aucune obligation de résultat.

PrimeView décline toute responsabilité quant aux résultats tirés de l'utilisation de l'Application et des Services par le Client et de l'utilisation qu'en fait le Client.

PrimeView ne peut être tenu responsable envers le Client de tout dommage matériel ou corporel du Client, pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation des Services et de l'Application, et le Client tient PrimeView indemne de toute réclamation en cas notamment de dommages subis par le Client du fait de l'utilisation des Services, de perte d'opportunités ou de revenus d'affaires liés au fonctionnement ou à l'absence de fonctionnement de l'Application.

PrimeView met en œuvre toutes les mesures raisonnables relativement à la fourniture des Services pour maintenir un environnement sûr, sécurisé et sans erreur. En revanche, PrimeView ne garantit pas que les Services fonctionneront toujours sans interruption, retard, ni imperfection.

PrimeView n'est pas tenu de réparer les conséquences dommageables des fautes commises par le Client ou des tiers en rapport avec l'exécution des Services.

Dans tous les cas, la responsabilité de PrimeView est limitée aux dommages directs résultant des fautes ou négligence de PrimeView.

Par ailleurs, PrimeView n'est pas responsable des dommages indirects ou imprévisibles pouvant résulter de l'exécution de ses obligations au titre des présentes. De convention expresse entre

les Parties, est notamment considéré comme dommage indirect, la perte d'exploitation, le fait du tiers, le fait du Client ou le fait de ses partenaires, ainsi que tout dommage financier ou commercial, perte de données, de commande, de clientèle, de profit, d'une chance, préjudice commercial, ou encore manque à gagner.

En tout état de cause, l'éventuelle responsabilité financière de PrimeView, si elle venait à être déterminée, ne saurait excéder les sommes payées par le Client pour les Services ayant motivés la responsabilité de PrimeView, et dans la limite des sommes versées par le Client au titre des trois (3) derniers mois de la Licence payée à PrimeView pour les Services et la période d'abonnement souscrite en cause à la date de survenance du fait générateur de responsabilité, et dans le cas d'une durée de Licence souscrite inférieure, au montant payé au titre de la souscription à ladite Licence à la date de survenance du fait générateur de responsabilité, et ce sous réserve du paiement par le Client le cas échéant de l'ensemble des factures échues.

Sont exclus de la responsabilité de PrimeView, les pannes ou dommages résultant de la contamination du système informatique du Client par des virus, attaques et malveillances de tiers.

7.3 Exploitation de l'Application

PrimeView se réserve le droit de suspendre l'exploitation de l'Application ou de tout Service.

7.4 Respect des conditions d'utilisation de l'Application

L'Application est en principe accessible sept (7) jours sur sept (7) et vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre.

PrimeView pourra restreindre, totalement ou partiellement l'accès à l'Application et aux Services afin d'assurer toutes prestations de maintenance, ou pour des opérations urgentes pour cause notamment de sécurité, ou en cas de force majeure. Cela pourra entraîner temporairement une coupure de l'accès aux différents Services sans que cela ne donne droit à un quelconque dédommagement à quelque titre que ce soit. Dans la mesure du possible, PrimeView tentera de ne pas rendre indisponible l'accès pendant un temps excessif.

PrimeView est tenu en tout état d'une obligation de moyens concernant la disponibilité de l'Application et n'engage pas sa responsabilité à ce titre.

Le Client est informé que la connexion s'effectue via le réseau Internet. Il est averti des aléas techniques qui peuvent affecter ce réseau et entraîner des ralentissements ou des indisponibilités rendant la connexion impossible. PrimeView ne peut en aucun cas être tenu responsable des difficultés d'accès dues à des perturbations du réseau Internet.

Le Client a accès à l'Application en renseignant ses identifiants de connexion. La création du compte du Client est effectuée sur l'Application suivant le lien d'activation envoyé par cette dernière directement au Client. Le Client est seul responsable des conditions de conservation et de gestion de ses identifiants et mots de passe.

Les comptes sont nominatifs, identifiés par le nom, prénom, et email du Client. Il n'y a pas de cession possible d'un compte Client à un autre Client.

Si le Client fournit des informations fausses, inappropriées, obsolètes ou incomplètes, ou si PrimeView a des raisons valables de suspecter que ces informations sont fausses, inappropriées, obsolètes ou incomplètes, PrimeView se réserve le droit de supprimer le compte du Client et de refuser toute utilisation actuelle ou future des Services par le Client.

Il appartient au Client de s'assurer que ses données personnelles permettant de créer son compte sont exactes et complètes et de sélectionner un mot de passe fort et sécurisé.

L'accès à l'espace personnel du Client est strictement personnel et inaccessible. A ce titre, toute utilisation de l'identifiant et du mot de passe du Client sur l'Application emporte présomption de la connexion à l'Application. Le Client est ainsi seul responsable de l'utilisation de ses identifiants et mot de passe, ainsi que de toute utilisation de l'un des services de l'Application.

Le Client en assurera seul la confidentialité. Ses identifiants et mot de passe ne devront en aucun cas être partagés ou communiqués à des tiers. En aucun cas, PrimeView ne pourra être tenue responsable de la perte d'un l'identifiant et/ou d'un mot de passe.

Toute personne qui constaterait l'usurpation de son identité lors de sa connexion devra immédiatement contacter PrimeView à l'adresse suivante : contact@allocation.primeview.fr, pour permettre à PrimeView de procéder aux investigations et actions pertinentes.

Si la confidentialité d'un mot de passe est compromise, le Client s'engage à informer dans les meilleurs délais PrimeView afin qu'un nouveau mot de passe soit émis. Le Client demeure responsable de l'utilisation de son compte personnel jusqu'à ce qu'il ait informé PrimeView du risque de compromission de la confidentialité.

Le Client sera responsable de toute utilisation de son compte à moins qu'il ne signale une utilisation abusive ou une usurpation d'identité dans les formes indiquées ci-avant.

8. DROIT DE RETRACTATION

Le Client étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de son activité professionnelle principale et habituelle, il n'y a pas lieu d'appliquer de droit de rétractation.

Il est à toutes fins rappelé que si Contrat entre le Client et PrimeView est conclu hors établissement, qu'il n'entre pas dans le champ principal d'activité du Client, et que ce dernier n'emploie pas plus de cinq (5) salariés, le Client dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la date de conclusion du Contrat, en notifiant PrimeView de sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté en indiquant son nom, son adresse, son numéro de téléphone et son adresse email.

9. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Constitue une « Donnée à caractère personnel » toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Les Parties s'engagent à collecter et à traiter toute Donnée à caractère personnel en application de la réglementation applicable relative à l'utilisation ou à la protection des données personnelles (la « **Règlement Applicable** »), et notamment au jour des présentes des dispositions du Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le Règlement « **RGPD** ») et de la Loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée (la « **LIL** »).

En particulier, quand une Partie constitue un responsable de traitement au sens de la Règlementation Applicable et décide ainsi des finalités et des moyens de traitement de Données à caractère personnel, cette Partie s'engage à :

- a) Traiter les Données à caractère personnel de manière licite, loyale et transparente au regard des personnes concernées ;
- b) Collecter les Données à caractère personnel pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et à ne pas traiter ultérieurement les Données à caractère personnel d'une manière incompatible avec ces finalités ;
- c) Traiter les Données à caractère personnel qui sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- d) Traiter des Données à caractère personnel exactes et, si nécessaire, les tenir à jour ;
- e) Conserver les Données à caractère personnel sous une forme qui permet l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- f) Traiter les Données à caractère personnel d'une manière à en garantir une sécurité appropriée, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte accidentelle, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques et organisationnelles appropriées.

10. CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information confidentielle orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangée dans le cadre de la préparation et de l'exécution des Services.

En conséquence, les Parties s'engagent à :

- tenir strictement secrètes toutes les informations confidentielles, et notamment à ne jamais divulguer ou communiquer, de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, tout ou partie des informations confidentielles, à qui que ce soit, sans l'autorisation écrite et préalable expresse de l'autre partie ;
- ne pas utiliser tout ou partie des informations confidentielles à des fins ou pour une activité autres que l'exécution des Services ;
- ne pas effectuer de copie de tout ou partie des informations confidentielles sans l'autorisation écrite et préalable de l'autre Partie ;
- toute information de nature confidentielle ne sera communiquée à un tiers qu'avec l'accord préalable et écrit express de la Partie émettrice, sauf dans le cas d'une demande impérative d'une autorité publique compétente en application d'un texte législatif ou réglementaire.

Les Parties garantissent le respect de cet engagement de confidentialité par l'ensemble de leurs préposés, responsables, et dirigeants.

Cet engagement de confidentialité restera en vigueur après l'expiration ou la cessation pour quelque cause que ce soit des relations contractuelles des Parties pour une durée de trois (3) ans.

En tout état de cause, cette obligation de confidentialité n'engage pas les Parties dans la mesure où les Informations Confidentielles :

- sont généralement accessibles au public, ainsi que celles qui le deviennent, autrement qu'à la suite d'une violation du présent article ;
- sont obtenues de tiers non soumis à une obligation de confidentialité concernant ces informations ;

- sont ou ont été développées de manière indépendante par la Partie réceptrice de l'information ou étaient connues par cette dernière avant leur réception.

Enfin, chaque Partie sera en droit de divulguer toute Information Confidentielle à ses assureurs, commissaires aux comptes ou à ses avocats, aux autorités administratives ou judiciaires, sur production de la décision des autorités concernées ou lorsque que la loi l'exige.

11. TRANSFERT DU CONTRAT

Les Parties ne pourront transférer ou céder tout ou partie de leurs droits et obligations découlant du Contrat, à tout tiers de son choix, sans l'accord préalable de l'autre Partie.

12. ASSURANCE

Chacune des Parties certifie être assurée auprès d'une compagnie notoirement solvable et avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile d'exploitation et professionnelle garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle peut encourir du fait de son activité.

13. IMPREVISION

L'article 1195 du Code civil dispose :

*« Si un changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat rend l'exécution excessivement onéreuse pour une partie qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque, celle-ci peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant. Elle continue à exécuter ses obligations durant la renégociation.
En cas de refus ou d'échec de la renégociation, les parties peuvent convenir de la résolution du contrat, à la date et aux conditions qu'elles déterminent, ou demander d'un commun accord au juge de procéder à son adaptation. A défaut d'accord dans un délai raisonnable, le juge peut, à la demande d'une partie, réviser le contrat ou y mettre fin, à la date et aux conditions qu'il fixe. »*

Les Parties, d'un commun accord, renoncent expressément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil et acceptent en conséquence, en cas d'imprévision telle que définie par l'article précité, d'en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

14. FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des Parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

La Partie qui invoque un cas de force majeure doit avertir immédiatement l'autre Partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition. Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le Contrat pourra être résilié par la Partie la plus diligente, sans qu'aucune des Parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant le Contrat.

15. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

15.1 Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente et les relations contractuelles entre PrimeView et le Client sont soumises à la loi française.

15.2 Clause de résolution amiable

Dans l'hypothèse où un différend ou un litige naîtrait entre les Parties à raison de la formation, de l'exécution, de l'interprétation ou de la résiliation des présentes, les Parties s'engagent à tout mettre en œuvre afin de résoudre amiablement ce différend ou litige. A cet effet, les Parties s'engagent à engager des négociations de bonne foi, dans le respect de leurs intérêts mutuels, et afin de parvenir à une solution juste et équitable permettant de préserver des intérêts de chaque Partie.

15.3 Différends

Si les Parties ne parviennent pas à trouver une solution dans un délai de trente (30) jours, le différend relèvera de la compétence exclusive du tribunal compétent de Paris.